

Les écogestes communaux.



Compte tenu de la flambée des prix des énergies et de la nécessité écologique de réduire leurs consommations, la municipalité a décidé d'appliquer dès à présent les actions suivantes :

- **limitation du chauffage** par fioul dans les locaux communaux à 19° et son **arrêt** dans les locaux de l'école durant les congés scolaires (*Coût budgété du chauffage communal en 2022 : 30 000€*),
- **fermeture quotidienne de l'éclairage public** à 23h00 (*au lieu de 24h00*) et ouverture matinale à 06h00 (*au lieu de 05h00*), avec un gain de 40% : l'éclairage public, avec ses quelque 44 500 kw consommés en 2022, représente environ 56% de la consommation communale d'électricité, dont le coût est de près de 17 000€ en 2022,
- **illuminations de Noël** réduites à leur plus simple expression,
- **concours annuel des maisons décorées à Noël** axé sur les seules décorations non lumineuses.

Il s'agit de limiter les montants des factures liés aux consommations de diverses énergies et de contribuer aux écogestes écologiques.

Infos pratiques

A méditer l'histoire du colibri :

La forêt est en flammes et tous les animaux s'affairent pour éteindre l'incendie. Même le petit colibri va au fleuve, met de l'eau dans son bec et vient jeter les quelques gouttes sur les flammes. Alors que les animaux se moquent de lui, il répond, pas démonté: « Je fais ma part ». Et toutes les belles âmes de s'esbaudir devant la profondeur philosophique de la posture du-dit colibri !

Liens utiles

[Ecowatt | votre météo de l'électricité pour une consommation maîtrisée.](#)

Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69